

# POLITIQUE

economie.union@sonapresse.com

## Assemblée nationale : Faustin Boukoubi satisfait du travail abattu

**C'ÉTAIT** au cours de la cérémonie de clôture de la première session ordinaire de l'année, hier, au siège provisoire de la Chambre des députés qu'il préside.

Yannick Franz IGOHO  
Libreville/Gabon

**M**ALGRÉ la baisse de régime imposée par le nouveau coronavirus, l'Assemblée nationale a pu effectuer tant bien que mal son travail à savoir l'examen et l'adoption de projets et propositions de lois, durant la session parlementaire qui s'est achevée hier conformément à l'article 43 de la Constitution.

"(...) Je tiens à vous féliciter, chers collègues pour votre entière implication qui nous a permis d'adopter 26 textes sur les 32 déposés sur notre Bureau. Soit un taux d'adoption de 81,25 %. À ce jour, seuls 5 textes en cours d'examen et 1 seul reste en attente d'examen. Le travail abattu constitue,



Faustin Boukoubi prononçant son discours circonstanciel durant la clôture de la session dite des Lois.

il faut en convenir, un réel motif de satisfaction", a déclaré Faustin Boukoubi, président de l'Assemblée nationale. C'est dire que ladite session a tenu toutes ses promesses car, marquée par une intense activité. (...) L'examen de la Loi de finances et ses corollaires accaparent notre vigilance. Ces dernières semaines, les discussions sur la taxation des retraits d'espèces ont constitué notre principal cheval de bataille", a souligné l'orateur du jour. Avant d'ajouter : "Le relèvement du plancher taxable passé de 1 à 5 millions, a soulagé tous les concitoyens qui ne tenaient pas à perdre 2 % du montant de leur transaction",

N'occultant pas la polémique sur la révision du Code pénal, notamment le retrait de l'alinéa 5 de l'article 402, Faustin Boukoubi a tenu à lever toute équivoque. (...) Rassurez-vous, chers compatriotes car, certes la mesure pénalisante introduite en 2019 et qui n'a produit aucun effet depuis lors a été levée, mais aucun député n'a l'intention de toucher à la disposition du 14e alinéa de l'article 1er de notre Loi fondamentale qui dispose : "la famille est la cellule de base de la société, le mariage, union entre deux personnes de sexe différent, en est le support légitime. Ils sont placés sous la protection particulière de l'État", a-t-il précisé.

## Sénat : Milebou Aubusson Mbousso prône une décentralisation "souple et adaptée"

**LES** sénateurs attendent la concrétisation de la loi y relative, par des textes réglementaires.



A l'instar de leurs collègues députés, les sénateurs sont désormais en vacances parlementaires.

Martina ADA METOULE  
Libreville/Gabon

**L**E Parlement a clos, hier, les travaux de sa première session ordinaire pour l'année 2020. Une cérémonie à laquelle prenaient part, comme de tradition, le chef du gouvernement, Julien Nkoghe Bekale, et plusieurs de ses ministres. A cette occasion, le président du Sénat, Lucie Milebou Aubusson-Mbousso, en faisant le bilan de leurs activités, a laissé entendre que c'est au total 27 textes qui ont été votés. Parmi ceux-ci, on compte, le projet de loi fixant les modalités de transfert des compétences de l'Etat aux collectivités locales.

La décentralisation, une "œuvre de longue haleine" qui, comme le pense le président de cette institution, a fait l'objet de plusieurs modifications.

Conscients de ce que la décentralisation demeure "la deuxième priorité" du projet de société du chef de l'Etat, les sénateurs ont souhaité pour leur pays, "une décentralisation souple et adaptée aux réalités du Gabon". Non sans souhaiter que le "processus de maturation et de consolidation du cadre juridique de la décentralisation, devra se poursuivre plus activement, dans les jours à venir". En outre, a-t-elle ajouté, "Il restera la concrétisation de ce processus, par des textes réglementaires (...)".

Soulignons que parmi les textes adoptés au cours de cette session ouverte le 2 mars dernier, on note : le projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi 11/90 du 16 novembre 1990, relative à l'état d'urgence ; le projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence ; celui fixant les mesures de prévention, de lutte et de riposte contre les catastrophes sanitaires, le projet de loi relatif au numéro d'identification personnel ; le projet de loi portant modification du Code pénal de la République gabonaise.

La prochaine session s'ouvrira le premier jour ouvrable de septembre.

Yannick Franz IGOHO

## Tribune des partis politiques

### Tohu-bohu !

LA révision du Code pénal en gestation, notamment le retrait de l'alinéa 5 de l'article 402 dépénalisant l'homosexualité provoque un véritable tollé. Normal, vu que le contexte actuel ne se prête pas à ladite révision. Mais d'antre quelle mouche a donc piqué le Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale (lui qui a défendu en personne devant les parlementaires, le Code pénal) ?

Selon Laurent Angue-Mezui, président du Rassemblement pour le Gabon (RPG), le retrait de l'alinéa querellé ne se justifie pas. "Alors que la pandémie de coronavirus fait rage, les établissements scolaires sont fermés, les hôpitaux sont confinés, l'économie est paralysée, la pauvreté est endémique, le réseau routier est dans un état calamiteux, tout ceci sans aucune perspective, voilà que

le gouvernement PDG vient de franchir le Rubicon en envoyant au Parlement une loi d'une abomination indescriptible", tempête-t-il. Dieudonné Minlama Mintogho, président d'"Ensemble pour la République" (EPR), soutient que : "Les Gabonais de tous les horizons, de toutes les ethnies, de toutes les religions, de tous les âges, et moi avec ; opposent un refus catégorique à cette démarche (...)".

Pour Juste Loango Bouyomeka, tête de file des Sociaux-Démocrates Gabonais (SDG), une telle décision ne peut reposer sur les seules épaules des parlementaires. (...) Le fait de posséder la majorité politique ne signifie nullement avoir la majorité des consciences. Il est parfois bon de tout mettre en œuvre afin d'obtenir la majorité des consciences car, elle garantit la stabilité et le développe-

ment d'une Nation", pense-t-il. Un avis que ne partage guère Éric Dodo Bouguendza, secrétaire général du Parti démocratique gabonais (PDG) : (...) La dépénalisation n'est qu'une opération qui consiste à enlever à un fait son caractère d'infraction pénale, et que la légalisation est plutôt la consécration par la loi d'une pratique illicite, parfois tolérée, en tout cas non réglementée".

Autant de sorties qui prouvent que l'initiative gouvernementale fait grand bruit. Et pour cause, la société gabonaise n'est pas prête à supporter une telle "évolution mentale". Ce d'autant plus que les cas d'agressions liés à l'homophobie sont quasi inexistantes sous nos cieux.